PROCÈS-VERBAL de **l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ, unité d'accréditation des Découvreurs**
tenue le 31 août 2021
à compter de 18 h (inscription) / 18 h30 (début)
en visioconférence

Présences : 226

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination des présidences d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mai 2021
5. Présentation de la proposition globale de règlement intersectoriel
6. Vote secret

---

1. ***Mot de bienvenue***

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents. Il explique le contexte qui a mené au choix de cette date. Conscient qu'en début d'année scolaire, les enseignantes et enseignants ont des rencontres de parents, ayant la volonté d'informer le plus de membres possible du contenu de l'entente de principe intersectorielle, le comité exécutif a donc décidé de tenir cette assemblée ce 31 août. Il tient à préciser que les résultats du vote pour la rencontre de ce soir ne seront pas divulgués étant donné que l'unité d'accréditation du secteur des Navigateurs devra se prononcer sur cette entente de principe le 1er septembre 2021.

2. ***Nomination des présidences d'assemblée***

« QUE Julie Cantin, assistée de Marie-Claude Choquette, agisse à titre de présidente d'assemblée. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur: Gilles Bouchard

-Adoptée à l'unanimité-

3. ***Adoption de l'ordre du jour FERMÉ***

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Serge Bilodeau
Appuyeuse : Annick Ouellet

-Adoptée à la majorité –

4. ***Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire SEDR-CSQ (unité d'accréditation des Découvreurs) tenue le 3 mai 2021***

> « QUE le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire SEDR-CSQ (unité d'accréditation des Découvreurs) tenue le 3 mai 2021 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Gilles Bouchard
Appuyeur: Patrice Bélanger

-Adoptée à la majorité –

5. ***Présentation de la proposition globale de règlement intersectoriel***

Le 30 juin en après-midi, le Conseil général a reçu la présentation de cette entente de principe intersectorielle qui est identique à celle présentée à la FTQ et à la CSN. Seuls nos collègues de l'AENQ poursuivent leur négociation cet automne. Cette entente est indissociable de l'entente de principe sectorielle que nous avons déjà votée. On y retrouve une hausse de 2 % par année pour la durée de la convention de 2020 à 2023 avec une rétroactivité pour avril 2020 et 2021. Ceci s'ajoute aux majorations salariales accordées aux enseignants. Il faut également se rappeler que notre échelle salariale passera de 17 à 16 échelons. De plus, deux montants forfaitaires de 602,68 $ seront versés à tous les enseignants travaillant à 100 % à l'échelon 17. Des comités interrondes seront mis en place afin de travailler sur les demandes des deux parties. Jusqu'à la fin de cette convention, c'est donc le statu quo sur ces sujets. Des sommes sont également investies pour la santé globale dans le but d'améliorer le bien-être des salariés, de diminuer les absences liées à l'invalidité et de protéger les salariés d'actes de violence. Depuis 2015, la contribution de l'employeur aux assurances est modeste et c'est le maintien du statu quo dans ce dossier. De plus, lorsque des enseignants étaient en invalidité, certains étaient lésés étant donné la non-reconnaissance de l'expérience. La situation est maintenant réglée pour le futur et il y aura règlement pour les griefs du passé. Martin Hogue fait également état des diverses dispositions consenties aux autres corps d'emploi. (Annexe I)

> « QUE le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives accepte l'entente de principe intervenue le 30 juin 2021 sur les matières négociées à la table centrale. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Patrice Bélanger

6. ***Vote secret***

Le président explique la procédure pour le vote secret. D'abord, la plateforme de votation sera ouverte pendant dix minutes. Les membres seront appelés à se prononcer sur l'entente de principe intersectorielle tout en prenant connaissance du libellé de la proposition. À la fin

de la période de votation, Martin Hogue prendra une capture d'écran et l'acheminera à Maude Lamontagne, conseillère syndicale et avocate, qui pourra authentifier les résultats.

Pour terminer, Martin Hogue profite de l'occasion pour mentionner que toute l'équipe est déjà à pied d'œuvre afin de s'assurer que toutes les mesures soient conformes et ainsi donner lieu à l'application.

Résultats du vote annoncés le 1er septembre après la rencontre de l'accréditation des Navigateurs.

Unité d'accréditation des Découvreurs

Pour : 216 (99,54%)
Contre : 1 (0,46%)

-Adoptée à la majorité-

Levée de la réunion à 19 h 27.

Martin Hogue Président	Sylvie Perreault Secrétaire-trésorière